

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gabriel DESBROSSE.

Présents : ALEX Bruno – BRUN Charles – CHATAL Christophe – Danielle LACOUR – MONDIERE Hubert (arrivé à 21H10)- VALENTIN Nathalie- Bernard PIVOT – Mickaël RIVIERE – Maxime GASDON – Véronique FESSY.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Laurence BERT (à Charles BRUN) – DELANGLE Chantal (à Gabriel DESBROSSE) – Alain DAYET (à Véronique FESSY) – Olivier CARTET (à Mickaël RIVIERE).

Secrétaire de séance : Nathalie VALENTIN.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.
2. Délibération pour participation financière du CCAS au repas des anciens.
3. Délibération relative à l'indemnité de conseil et de budget allouée au Trésorier.
4. Délibération pour déposer un dossier de demande de subvention « Solidarité 2017 » pour la toiture de la salle des Fêtes et de la Mairie.
5. Délibération pour demande de subvention « DETR 2017 » pour les réfections des toitures de la salle des Fêtes et de la Mairie.
6. Délibération pour validation des devis portant sur les travaux supplémentaires sur le réaménagement de la Mairie.
7. Discussion sur l'avenir du multiservices suite à la fermeture définitive.
8. Bâtiment MOLETTE : décision à prendre.
9. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Concernant les panneaux de voirie (en page 6), il est mentionné que « le Conseil Municipal retient l'offre de DESCOURS et CABAUD pour la fourniture des poteaux galvanisés au prix de 2 196,89 € HT, soit 2 636,16 € TTC. ». Leur offre n'a pas été retenue ; elle est en étude.

Le reste du précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour participation financière du CCAS au repas des anciens

Monsieur le Président du CCAS propose de verser une participation financière au Comité des Fêtes en fonction du nombre de personnes présentes au « repas des anciens » ayant eu lieu le 11 décembre 2016. Il précise également que les personnes, n'étant pas présentes à ce repas, recevront un colis d'une valeur de 20 €.

Il ajoute que la participation financière du CCAS pourrait s'élever à 20 € par personne présente au repas.

Sachant que 51 personnes ont été présentes au repas, le montant total de la participation financière s'éleverait à 1 020 €.

Le CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une participation financière de 1 020 € au Comité des Fêtes.

Pour information, les personnes n'ayant pas été présentes au repas des anciens recevront un colis. Et le CCAS livrera 22 colis pour un montant total de 438,32 €.

3. Délibération relative à l'indemnité de conseil et du budget allouée au Trésorier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une indemnité de Conseil et de Budget au Trésorier au taux de 100 % (montant brut : 453,89 € ; montant net : 413,70 €).

4. Délibération pour déposer un dossier de demande de subvention « Solidarité 2017 » pour la toiture de la salle des Fêtes et de la Mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer des dossiers de demande de subvention pour *l'opération de « Réfection de la toiture de salle des Fêtes et de la Mairie »*.

Les travaux porteront sur la Couverture et la Toiture, la charpente étant en bon état.

3 devis ont été reçus et seront étudiés par la Commission « Bâtiment » . :

Nom de l'entreprise	Montant TTC en Euros
CHAPON	45 207 €
ROUVIDAN	37 716 €
LESPINASSE	49 941 €

Le coût estimatif serait de 41 618,18 € H.T., soit 49 941,82 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'enveloppe « SOLIDARITE » pour cette opération précitée.

5. Délibération pour déposer un dossier de demande de subvention «DETR 2017» pour la toiture de la salle des Fêtes et de la Mairie :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes et de la Mairie. En effet, des travaux semblent nécessaires pour permettre une meilleure isolation et une rénovation thermique de ces deux bâtiments (salle des fêtes et mairie).

Le coût prévisionnel (H.T.) du projet s'élèverait à :

- Travaux :	41 618 €.
TOTAL (HT)	41 618 €
TOTAL (TTC)	49 941 €

Dans le cadre de l'opération « **Dépenses de rénovation thermique et transition énergétique des biens publics** », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet de travaux de réfection de la toiture de la salle des Fêtes et de la Mairie, une aide au titre de la DETR 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce projet de travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes et de la Mairie.
- Demande à bénéficier de la DETR 2017 au titre des « dépenses de rénovation thermique et transition énergétique des biens publics ».
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2017 en section d'investissement.

6. **Délibération pour déposer un dossier de demande de subvention « Région Auvergne Rhône-Alpes » (plan Ruralité) pour la toiture de la salle des Fêtes et de la Mairie :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes et de la Mairie. En effet, des travaux semblent nécessaires pour permettre une meilleure isolation et une rénovation thermique de ces deux bâtiments (salle des fêtes et mairie).

Le coût prévisionnel (H.T.) du projet s'élèverait à :

- Travaux : 41 618,18 €.

TOTAL (H.T.) 41 618,18 €

TOTAL (T.T.C.) 49 941,82 €

Dans le cadre du Plan Ruralité de la Région « Auvergne Rhône Alpes », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet de travaux de réfection de la toiture de la salle des Fêtes et de la Mairie, une aide à la Région « Auvergne Rhône-Alpes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce projet de travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes et de la Mairie.
- Demande à bénéficier de l'aide de la Région « Auvergne Rhône-Alpes » dans le cadre du Plan de Ruralité (40 %).
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2017 en section d'investissement.

7. **Délibération pour validation des devis portant sur les travaux supplémentaires sur le réaménagement de la Mairie**

Concernant les entreprises titulaires des lots :

Maçonnerie (BERCHOUX) : pas de supplément.

Plâtrerie Peinture (FREDDO) : supplément de 6 352,79 € H.T.

Electricité (PIERREFEU) : supplément de 3 465,05 € H.T.

Chauffage – Plomberie – Sanitaires (LARUE) : supplément de 5 916,16 € H.T.

Soit un supplément de 15 734 €.

Il est signalé que nous avons fait l'économie d'un architecte pour le suivi du chantier et que des travaux pour les lots « Sols-Faïences » ont été faits par notre agent technique (pendant 1 mois).

Le montant du marché s'élèverait à 69 443 € H.T. au total avec les plus-values.

Nous sommes bien en-dessous du budget de départ.

Le montant des avenants présentés ci-dessus est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8. Discussion sur l'avenir du Multiservices suite à la fermeture définitive.

Une liquidation judiciaire a été prononcée le 11 Janvier 2017 par le Tribunal de Commerce de Roanne. Le mandataire judiciaire désigné est Maître Geoffroy BERTHELOT. Le jeudi 19 Janvier 2017, le mobilier fera l'objet d'un inventaire et les clés seront restituées.

Un mail sera envoyé à l'étude SEARL MJ ENERGIES concernant l'inquiétude de la fermeture du Multiservices.

Nous avons eu 4 candidatures :

- Mr Patrice FORTE, 44 ans, marié, 3 enfants, ancien responsable de production, puis à son compte dans l'espace publicitaire. Il a été formé à l'école hôtelière à Tain l'Hermitage puis a travaillé comme serveur.
- Cédric SULON, ancien candidat, toujours intéressé.
- Mr BELLONI, père d'Alexandre BELLONI habitant la commune, 59 ans, chef cuisinier. Il travaille dans l'événementiel.
- Mr Bernard KRANZ, habitant de Pradines.

Il est signalé que les anciens gérants ont un retard de loyer de 3 mois pour le commerce (novembre- décembre 2016 – janvier 2017).

Un article sera fait dans la presse pour information de la fermeture du Commerce et afin de lancer un appel à candidature.

9. Bâtiment MOLETTE :

Ce bâtiment est en vente dans l'agence CUPILLARD.

Le Maire s'est mis d'accord avec Marie MOLETTE pour le prix de 40 000 € frais d'agence inclus avec le terrain situé à l'arrière (constructible) d'une superficie de 1 887 m².

Le Maire propose cet achat pour une nouvelle réserve foncière, aux fins de proposer une éventuelle activité professionnelle ou du logement.

Néanmoins, des travaux seront nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 voix « contre », accepte d'acheter ce bâtiment à Marie MOLETTE au prix de 40 000 € frais d'agence inclus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette acquisition.

10. Décision modificative n° 14 « 'Dégrèvement de la taxe foncière des jeunes agriculteurs » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
014	7391171	Dégrèvement taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	+ 135,00 €
TOTAL			+ 135,00€

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
011	6182	<i>Documentation générale et technique</i>	- 135,00 €
TOTAL			- 135,00 €

11. VOIRIE

Concernant l'acquisition des panneaux des noms de rues et les numéros, la commande n'est pas encore finalisée. Il faudra voir où les plaques seront stockées dans l'attente des autorisations.

Nous appellerons le cadastre si des changements seront nécessaires.

Le fournisseur retenu serait l'entreprise KROMM GROUP.

Il y a environ 5 semaines de délai pour la livraison des panneaux.

Un rendez-vous est fixé le 18 janvier 2017 avec l'entreprise COLAS pour le plan d'aménagement devant la Mairie. Cela nous permettra de monter les dossiers de demande de subvention. Une demande de prix a été faite à l'entreprise EUROVIA.

12. QUESTIONS DIVERSES.

- Une demande de devis a été faite auprès des Etablissements DUBANCHET pour le vidéo-projecteur : 1100 € pour le projecteur et 2 537 € d'accessoires. Le coût semble assez élevé.
Véronique FESSY va demander un devis à CYBER DISCOUNT. D'autres devis vont également être demandés.

- Nous avons reçu un mail le 16.01.2017 pour le PLUI : il est demandé de faire une concertation avec le Conseil Municipal afin de se rencontrer et recueillir nos projets communaux. Les rencontres commenceront le 24 janvier 2017.

- **Prochain Conseil Municipal** : le mardi 14 Février 2017 à 20h30.